



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 4001-3

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors de sa séance tenue le 9 octobre 2018, a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 4001-3

Règlement modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général.

QUE l'objet du règlement numéro 4001-3 a pour but de modifier le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin d'y prévoir les règles concernant la consommation et la possession de cannabis et les amendes en découlant ainsi que la notion de périmètre de sécurité.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement numéro 4001-3 au bureau du greffier à l'Hôtel de Ville, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Terrebonne, (Québec)
Ce 17^e jour du mois d'octobre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
